

Votre commune s'organise.
Et vous ?

**DOCUMENT
À CONSERVER**



**DOCUMENT
d'INFORMATION
COMMUNAL
sur les RISQUES MAJEURS**

édition 2022

**DICRIM
d' ENCHASTRAYES**



Mesdames, Messieurs, Cher concitoyens,

Nous avons le plaisir de vivre dans un environnement de qualité où se côtoient des sites naturels d'exception et des activités touristiques nécessaires à la vie économique de notre territoire.

Cette richesse ne doit pas nous faire oublier les risques naturels et technologiques majeurs auxquels nous sommes exposés.

Votre sécurité est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. La mairie a donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs naturels ou technologiques. C'est dans cette perspective que s'inscrit donc ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Connaître ces consignes représente un gain de temps et l'assurance de mieux faire face à un risque grâce à des gestes et des procédures simples à mettre en oeuvre mais qui s'avèrent essentielles pour sauver des vies.

En résumé ce document, de part sa connaissance, fait de vous un acteur de votre sécurité dans les risques majeurs.

J'attire également votre attention sur la nécessité de conserver ce fascicule.

Albert OLIVERO
Maire d'Enchastrayes

LES RISQUES MAJEURS



3 Les risques majeurs



4 Le risque inondation



6 Le risque feu de forêt



8 Le risque mouvement de terrain



10 Le risque sismique



12 Essaim sismique



14 Le risque avalanche



16 Le risque climatique



18 Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses)



20 COVID 19



21 Consignes pluie-inondation
-
23 Réagir en cas d'attaque terroriste
PFMS



24 Comment suis-je alerté ?



25 Consignes générales



26 Sites internet et numéros utiles

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

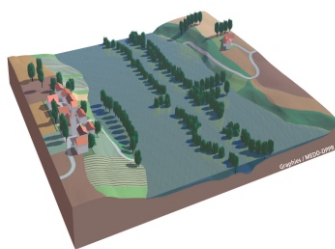
ALÉA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





INONDATION

Le risque sur la commune

Le cours d'eau principal est l'Ubaye. Il est caractérisé par un régime torrentiel marqué et par un fort transport solide. Il a connu différentes crues dont la plus importante connue fut celle de 1957. Le secteur le plus exposé aux crues de l'Ubaye est celui des Mondeinons.

Sur le territoire communal, les torrents de Bourre, du Sauze et des Galamonds sont également des torrents très actifs.

Le territoire communal est parcouru par des ravins ne présentant pas d'écoulement pérenne. Ils peuvent gonfler brusquement et connaître des crues soudaines, surtout lors des précipitations intenses d'été. Les ouvrages de franchissement, buses, ponceaux, constituent des points de débordement préférentiels.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

MAI 2021

Dans la nuit du 10 mai, suite aux très fortes précipitations survenues, une eau chargée de boue s'est infiltré dans le local technique de la piscine municipale.

Les Plus Hautes Eaux Connues

Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés dans les murs, de carreaux en émail...

Consultez www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr



Crue du 10/05/2021
© Mairie d'Enchastrayes

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

Consignes de sécurité

À respecter



Ecouter la radio



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres



Monter dans les étages

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

Mesures de gestion du risque

Le **Plan de Prévention des Risques** (PPR), approuvé en septembre 2000, définit les zones rouges totalement interdites à la construction et à l'aménagement et les zones bleues autorisées sous réserve de prise en compte de prescriptions ou de recommandations.

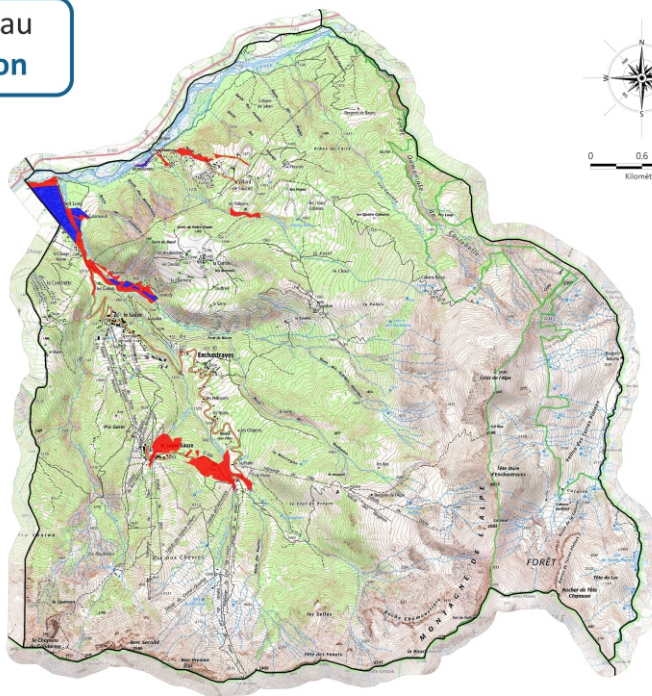
La **procédure de vigilance météorologique** permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

Un système de digue de protection a été mis en place par la commune afin de protéger le lotissement de la Chaup du torrent des Gallamonds.

Zones soumises au risque **inondation**

Légende

-  Risque élevé de crue torrentielle
-  Risque modéré de crue torrentielle



Réalisation : CYPRES© Octobre 2021
Sources des données : Cypres / DDTM (PPR approuvé le 19/09/2000)
Source des fonds : Sand25 © IGN - PNAS 2017-2020



Ne pas
téléphoner



Eviter les
souterrains



Ne pas prendre
la voiture



Laisser les
enfants à l'école

Consignes de sécurité
À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Cartes de vigilance crues
www.vigicrues.gouv.fr

Carte de vigilance météorologique
<http://vigilance.meteofrance.com>



FEU DE FORÊT

Le risque sur la commune

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue...

Plus de 27% de la surface de la commune est occupée par des boisements. Toutes les zones boisées sont susceptibles d'être concernées par des feux de forêt.

En raison d'un climat méditerranéen montagnard, cet aléa est modéré mais existe en période sèche et à la fonte des neiges. Les deux périodes pendant lesquelles le risque de feu de forêt est le plus important sont la saison des écobuages (mars-avril) et la saison touristique estivale (juillet - août).



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

OCTOBRE 2017

Un incendie s'est déclaré sur la commune de Val d'Oronaye. Plus de 50ha ont brûlés mais aucune habitation n'a été menacée.

Des moyens terrestres et aériens ont été nécessaires pour éteindre les flammes.



© Mairie de Barcelonnette

📌 Réglementation

L'emploi du feu est interdit sauf dérogations définies par l'arrêté préfectoral n°2020-021-006 du 21 janvier 2020 portant réglementation de l'emploi du feu dans le département.



Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Sans vous exposer, attaquer le feu si possible

Consignes de sécurité

À respecter



Dégager les voies d'accès



Rentrer dans un bâtiment en dur



Couper gaz et électricité



Fermer les volets

DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

Mesures de gestion du risque

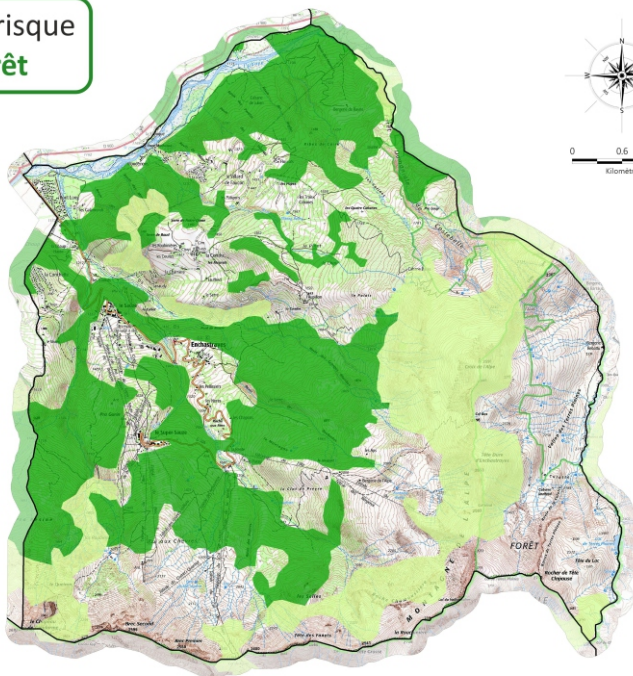
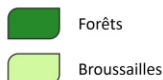
Chaque année pendant l'été, pour protéger les personnes et les biens, la pénétration, la circulation et le stationnement dans les massifs forestiers sont réglementés. Une information quotidienne sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers et sur le niveau de danger feu de forêt est assurée en saison estivale via le site internet de la Préfecture.

Une surveillance estivale des massifs forestiers est assurée par des patrouilles terrestres et une surveillance aérienne.

Des **aménagement de terrain** en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres...

Zones soumises au risque incendies de forêt

Légende



Réalisation : CYPRES© Octobre 2021
Source des données : IGN / BD CARTE® IGN - PFAIR 2017-2020
Source des fonds : Scan25® IGN - PFAIR 2017-2020



Ne pas
téléphoner



S'éloigner
du feu



Ne pas prendre
la voiture



Laisser les
enfants à l'école

Consignes de sécurité
À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Sortir protégé
- Éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Base de données pour les incendies
de forêts
www.promethee.com

Application smartphone « Prévention
incendie » de l'Entente pour la Forêt
Méditerranéenne



MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

L'ensemble du territoire communal est concerné par un risque de glissement de terrain.

A noter la présence d'un important glissement de terrain à la Goutta n'impactant aucune zone urbanisée.

Les chutes de blocs concernant l'ensemble des terrains escarpés depuis le Chapeau de Gendarme jusqu'à la Croix des Alpes en passant par la Rouchinière.

Les berges des torrents sont, quant à elles, touchées par du ravinement qui se développe dans les marnes, évoluant alors pour former un paysage en « Bas-lands ».

Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait-gonflement.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

MAI 2018

Un énorme rocher s'est détachée de la montagne près de la commune du Lauzet-Ubaye, bloquant l'accès à la vallée.

Le bloc a arraché les filets métalliques qui équipent la paroi et est tombé sur la chaussée du col Saint-Jean.

Cette chute a entraîné la fermeture de la route dans les deux sens de circulation.

AVRIL 2021

Un important glissement de terrain a eu lieu, à hauteur des Agneliers, sur la RD 908. D'après le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, "entre 3000 et 5000 m³ de matériaux sont tombés sur la chaussée", depuis la zone d'éboulement, située "à plus de 150 mètres au-dessus de la route". Aucun blessé ou victime n'est à déplorer.



© Mairie d'Uvernet-Fours

Les bons réflexes

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

En cas d'Eboulement



S'abriter sous un meuble



Évacuer les bâtiments



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



S'éloigner du danger

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Mesures de gestion du risque

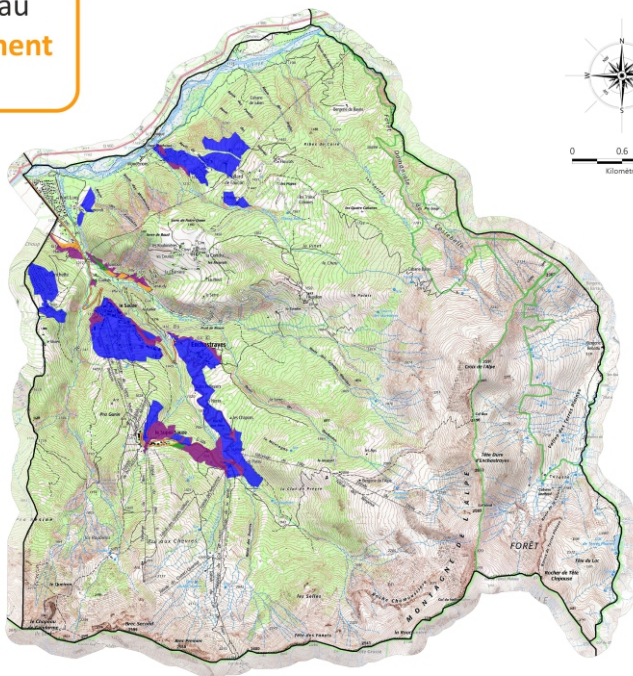
Le **Plan de Prévention des Risques** (PPR), approuvé en septembre 2000, définit les zones rouges totalement interdites à la construction et à l'aménagement et les zones bleues autorisées sous réserve de prise en compte de prescriptions ou de recommandations.

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de système d'alerte.

Zones soumises au risque de **mouvement de terrain**

Légende

-  Risque élevé de glissement de terrain
-  Risque modéré de glissement de terrain
-  Risque modéré de coulées de boue
-  Risque modéré de coulées de boue et de glissement de terrain



Réalisation : CYPRES© Octobre 2021
Source des données : OpenStreetMap / IGN (PPR approuvé le 18/09/2000)
Source des fonds : Scan25® ©IGN - FFAR 2017-2020



S'éloigner des bâtiments



Évacuer les bâtiments



Respecter les consignes

En cas
d'**Effondrement**

A L'INTÉRIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

A L'EXTÉRIEUR

- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain
www.georisques.gouv.fr



SÉISME

Le risque sur la commune

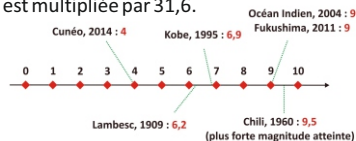
Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255).

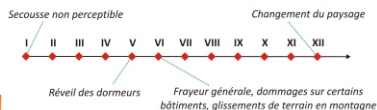
La commune d'Enchastrayes est située en aléa moyen, niveau 4.

Magnitude et intensité

Magnitude - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



Intensité - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

AVRIL 2014

Un important séisme est survenu le 7 avril au niveau de la commune de Saint-Paul-sur-Ubaye. Ce séisme a atteint une magnitude locale de 5,3 et a été largement ressenti dans la région.

De nombreux dégâts ont été recensés sur la vallée.



© Mairie de Barcelonnette

Les bons réflexes

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- À l'intérieur : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse ou un meuble solide, s'éloigner des fenêtres
- À l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse
- Ne pas allumer de flamme

Consignes de sécurité
À respecter



S'abriter sous un meuble



Couper gaz et électricité



Évacuer les bâtiments



S'éloigner du danger

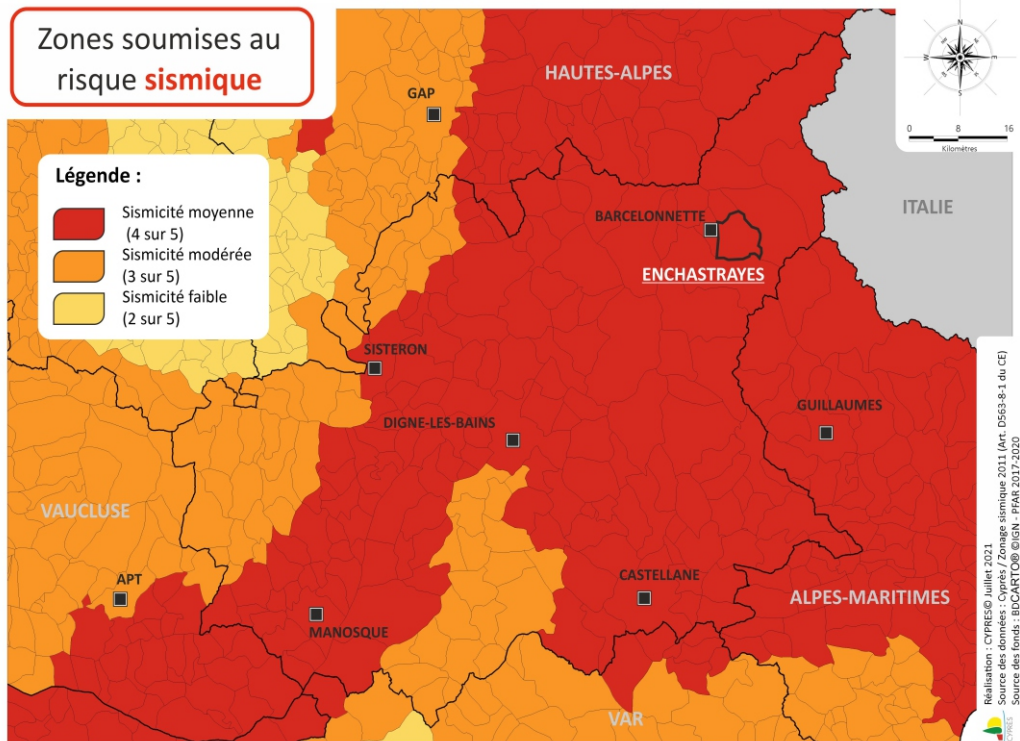
APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis

Mesures de gestion du risque

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées ainsi que et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



Ne pas téléphoner



Pas de flamme ni d'étincelle



Rester hors des bâtiments



Laisser les enfants à l'école

Consignes de sécurité
À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'enlèvement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français
www.franceseisme.fr

Réseau National de surveillance sismique
<http://renass.unistra.fr/>

Plan séisme
www.planseisme.fr



ESSAIM SISMIQUE

Qu'est-ce qu'un essaim sismique ?

On observe parfois dans certaines zones une augmentation des tremblements de terre, concentrés dans l'espace et dans le temps. Cette augmentation rapide et très localisée de la sismicité est appelée essaim sismique. Ce phénomène n'est pas exceptionnel puisqu'il s'observe un peu partout où la tectonique est active.

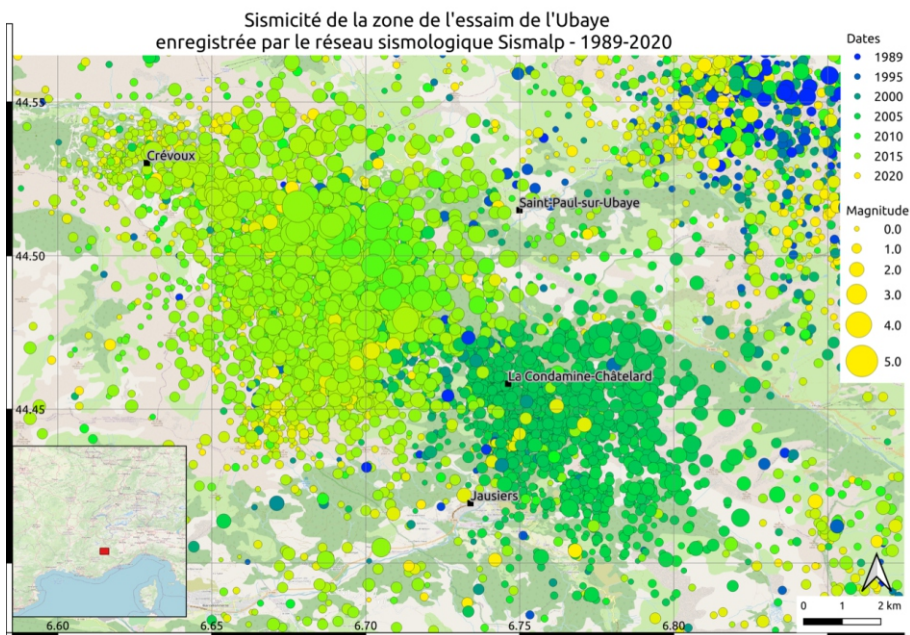
À la différence d'un tremblement de terre plus classique, il n'est pas toujours possible d'identifier un séisme principal au cours d'une séquence sismique en essaim. Les raisons des déclenchements des essaims sont multiples, mais se traduisent au final par la libération de l'énergie causée par les efforts accumulés le long de fractures (ou failles) dans la croûte terrestre.

Quels sont les risques ?

Les risques liés à l'activité sismique en essaim (activité souvent modérée telle qu'observée en Ubaye) peuvent être la fragilité des structures anciennes ou l'impact sur les populations. Des dommages légers aux éléments non structuraux (cheminée, balcons...) peuvent être constatés, parfois plus conséquents lorsqu'un séisme plus important se produit au cours de la séquence (l'exemple de L'Aquila, en Italie), entraînant des pertes économiques et des blessés, voire des victimes.

Afin de prévenir au mieux le risque lié aux essaims, il est important d'avoir connaissance de ces phénomènes, de s'informer des mesures générales de prévention et de protection qui s'appliquent aux séismes classiques, et d'adopter un comportement adapté lors du déclenchement d'un essaim sismique.

Essaim de la Vallée de l'Ubaye



- Un premier essaim sismique a été observé dans la vallée de l'Ubaye de 2003 à 2004. Durant cette période, plus de 1600 séismes se sont déclenchés dans la commune de Condamine-Châtelard. Les séismes étaient alors de faible magnitude (2,7 pour la magnitude maximale enregistrée) mais ils ont été fortement ressentis par la population locale.
- L'activité d'un second essaim a été observé de 2012 à 2015. L'activité sismique enregistrée était importante: plus de 25 séismes ont été détectés dans la zone couverte par la carte de deux séismes de magnitude 4,2 le 2 février 2012, et 4,8 le 4 avril 2014, et une cinquantaine ressentie localement par la population.

Prédire l'activité sismique d'un essaim

Il n'est pas possible de prédire avec certitude l'activité des essaims. Comme le montrent certains événements du passé, il n'est pas exclu qu'un séisme de plus grande ampleur survienne au cours d'un essaim, comme cela a été observé lors de la séquence du séisme de L'Aquila. Les questions sur lesquelles se penchent les scientifiques et qui permettront d'améliorer leur gestion sont: «un essaim se déclenche ? Combien de temps il va durer ? Quelle va être la magnitude la plus importante au sein de l'essaim sismique ?».

Que faire pendant la période d'activité de l'essaim sismique ?

• S'informer sur la sismicité de la région

- Consulter l'activité sismique quotidienne sur les sites des organismes en charge de la surveillance – Sismalp (<https://sismalp.osug.fr/>), RESIF, RéNass (<https://renass.unistra.fr/>).
- Consulter la réglementation en vigueur dans la région : <http://www.planseisme.fr/Zonage-sismique-de-la-France.html>

• En profiter pour sécuriser son environnement quotidien

- Identifier à l'intérieur les objets domestiques pouvant chuter (télévision, bibliothèque, meubles....) et les consolider
- Repérer à l'extérieur les éléments de la structure pouvant chuter (cheminée, balcons, ...) et les consolider

• S'informer sur les bons comportements à adopter en cas de séisme

- Ne consulter que les sites officiels des organismes qui peuvent apporter des informations pertinentes en cas de séismes (CNRS, IRSN, BRGM, Observatoire de Grenoble, ISTerre).
- Se référer aux mesures indiquées en cas de risque sismique
- Ne pas céder à la panique et garder un comportement rationnel.
- Ne pas diffuser de rumeurs.

• Connaître son environnement quotidien

- Repérer les points de coupure de l'eau, du gaz et de l'électricité.
- Identifier les endroits où se mettre à l'abri à l'intérieur de son habitation ou sur son lieu de travail (table solide, murs....) en cas de séisme.
- Repérer les cheminements en cas d'évacuation de son habitat ou de son lieu de travail.
- Repérer les zones de rassemblement en cas d'évacuation nécessaire de son habitation ou de son lieu de travail.

SISmalp est un **réseau de surveillance sismique des Alpes françaises**. Les stations qui constituent ce réseau enregistrent et transmettent les données sismiques en temps réel. La surveillance sismique permet d'enrichir et de renforcer les connaissances actuelles de ces essaims afin de mieux informer les populations concernées. Par ailleurs, l'étude de ces séismes passés et actuels offre la possibilité de mieux anticiper et gérer les risques. SISmalp fait partie de l'**Institut des Sciences de la Terre**. (ISTerre) Ce laboratoire, situé à Grenoble, réalise des études physiques et chimiques de la **Terre Interne**. ISTerre est membre de l'**Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble** (OSUG).



AVALANCHE

Le risque sur la commune

Provoquée par la rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente.

Les zones escarpées du Sud et de l'Est de la commune sont concernées par des avalanches de neige humide. Ce risque est fort au-delà de 2 000m d'altitude.



1 FAIBLE
2 LIMITÉ



3 MARQUÉ
4 FORT



5 TRÈS FORT



Signalisation des risques d'avalanche

Les drapeaux signalant le niveau de risque d'avalanche dans les stations de ski françaises sont progressivement remplacés par des nouveaux pictogrammes.



Conditions généralement favorables



Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes



Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes



Forte instabilité sur de nombreuses pentes

Conditions très défavorables



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

DÉCEMBRE 2020

Sur la commune de Méolans-Revel, six randonneurs ont été surpris par une avalanche qui n'a fait heureusement que des blessés légers.

JANVIER 2021

Un septuagénaire a été emporté par une coulée alors qu'il skiait en dessous de l'Arpillon.

FÉVRIER 2010

Une voiture se fait ensevelir par une avalanche dans les gorges de Bachelard. Trois des quatre occupants sont bloqués tandis que leur compagne arrive à se dégager et à alerter les secours.



© Conseil Départemental 04

Les bons réflexes

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas partir seul et toujours indiquer sa destination à une tierce personne
- S'informer des conditions météorologiques
- S'interdire le hors-piste et la randonnée en période dangereuse

Consignes de sécurité

À respecter



Fermer les fenêtres



Fuir latéralement



Essayer de « nager »



Former une poche d'air

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Tenter de fuir latéralement pour sortir du couloir d'avalanche, se débarrasser des sacs et bâtons
- Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter de remplir ses poumons de neige
- Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté
- Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation

Mesures de gestion du risque

En matière de prévention, le **Plan de Prévention des Risques** approuvés en septembre 2000 prend en compte le risque avalanche et définissent les règles en matière d'urbanisme.

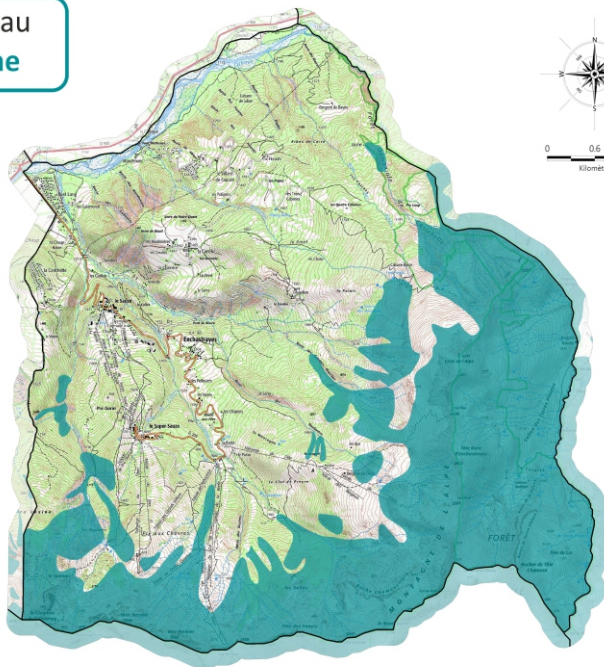
De plus, le **déclenchement préventif des avalanches** est assuré par la mise en œuvre du PIDA (Plan d'Intervention des Avalanches) et permet de purger les couloirs d'avalanche les plus dangereux.

En matière de prévision, Météo-France édite régulièrement un **bulletin d'estimation du risque d'avalanche** qui donne, à l'échelle d'un massif, des indications sur l'état du manteau neigeux en fonction de l'altitude, de l'exposition, du relief.

Zones soumises au
risque **avalanche**

Légende

 Zone concernée par
le risque d'avalanches



Réalisation : CIPRES © Octobre 2021
Source : Météo France, IGN, DDTMA (Porteur), Connaissance
Source des fonds : Scan25® © IGN - FRAN 2017-2020



Ne pas
téléphoner



Ne pas sortir
des bâtiments



Laisser les enfants
à l'école

Consignes de sécurité
À respecter

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas s'essouffler en criant ; pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus
- S'efforcer de créer une poche d'air en exécutant une détente énergétique puis ne plus bouger pour économiser l'air

Liens utiles :

Bulletins montagne de Météo-France
www.meteofrance.com

Base documentaire sur les avalanches
www.avalanches.fr

Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA)
www.anena.org



CLIMATIQUE

Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



© Mairie d'Enchastrayes



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS ! ÉPISODE MÉDITERRANÉEN

Le 10 mai 2021 un épisode de crue est survenu dans la vallée de l'Ubaye entraînant des dégâts plus ou moins conséquent de la basse à la haute vallée. Les occurrences de crue ont pu approcher une période de retour de 10 ans dans la traversée de Barcelonnette et supérieure à 20 ans en aval de la confluence avec le Bachelard.

NEIGE 2008

Des chutes de neige importante ont eu lieu durant le mois de janvier avec par endroit plus d'un mètre de neige dans la vallée.



© Claude GAURON

Les bons réflexes

NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes, dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile.
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins 2h/jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...

Exemple de carte de vigilance météorologique

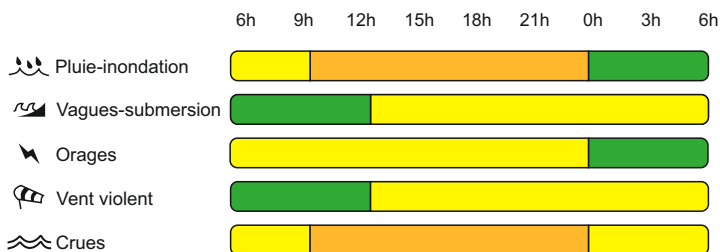
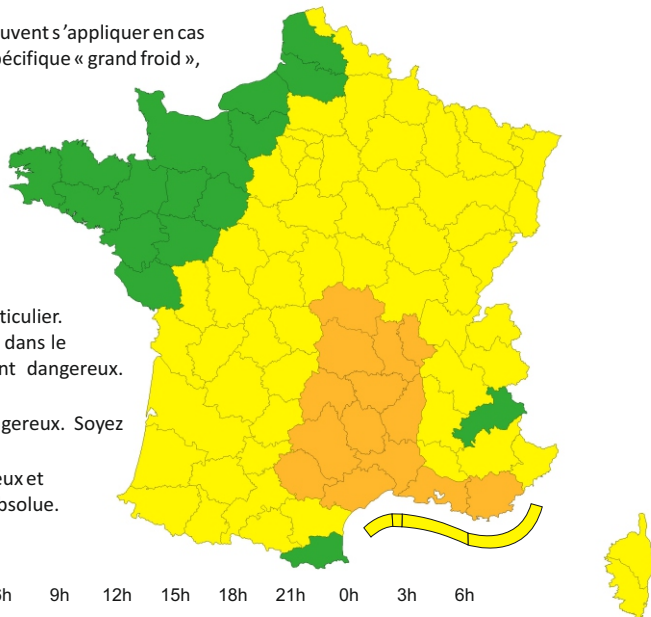
NIVEAU VERT : pas de phénomène particulier.

NIVEAU JAUNE : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux.

Soyez attentif.

NIVEAU ORANGE : phénomène dangereux. Soyez très attentif.

NIVEAU ROUGE : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle. Vigilance absolue.



V.GICRUES Cartes et bulletins Vigicrues ►

ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

TEMPÊTE

AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas, débrancher les appareils électriques

APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



TMD

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque sur la commune

Le transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, aérienne et par canalisation génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs).

La commune d'Enchastrayes est susceptible d'être concernée par le risque de TMD par route. Le principal axe concerné est la départementale D209.

Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



Classe 2 : Gaz
GPL, Butane, Azote

Plaque Orange

33
1233

Code danger

Code matière

Classe 3
Liquides inflammables
Essence, Gasoil, Fuel



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

AVRIL 2016

A Faucon-de-Barcelonnette un poids lourd transportant environ 7 t de propane passe à travers un petit pont en bois sur une voie privée. Un tuyau de distribution entre 2 vannes est endommagé et fuit légèrement. La fuite est stoppée par fermeture des vannes. Le véhicule est relevé sous la protection des pompiers. Le gaz est ensuite dépoté vers un camion-citerne vide.



© Mairie de Barcelonnette

Les bons réflexes

Consignes de sécurité

À respecter



Appeler les secours
18
112



Écouter la radio



Couper gaz et électricité



Rentrer dans un bâtiment en dur



Respecter les consignes

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

• Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :

- le lieu exact
- le moyen de transport
- la nature du sinistre

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

Mesures de gestion du risque

La **réglementation internationale** impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

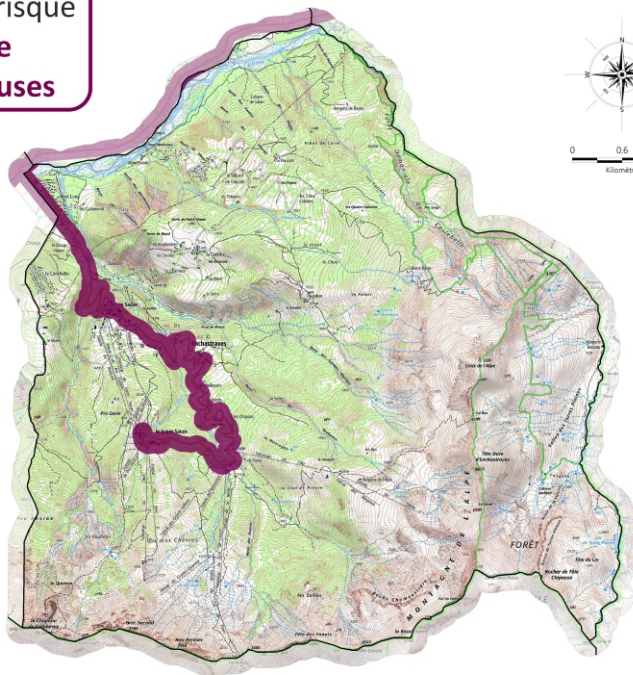
Contrôles techniques des véhicules de transports de matières dangereuses par route.

Le préfet le maire peuvent mettre en place des restriction de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local.

En cas d'événement, la **protection des populations** s'effectue par application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé (TMD).

Zones soumises au risque de transport de matières dangereuses

Légende



Réalisation : CIPRES© Octobre 2021
Source des données : Cypres / BDCARTO© IGN - PPAR 2017/2020
Source des fonds : Scan25© IGN - PPAR 2017/2020



Ne pas
téléphoner



Laisser les
enfants à l'école



Pas de flamme
ni d'étincelle

Consignes de sécurité
À respecter

APRÈS L'ALERTE

- Aérer le local de mise à l'abri
- Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :
 - Se doucher
 - Changer de vêtements
 - Se présenter à un médecin

Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et
Pollutions industrielles (BARPI)
Base de données d'Analyse Recherche
et Information sur les accidents (ARIA)
www.aria.developpement-durable.gouv.fr



SANITAIRE



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



PLUIE-INONDATION

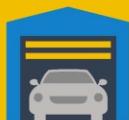
LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses



JE M'INFORME

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS



JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES,

de mes voisins et des personnes vulnérables



JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU

et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



JE NE SORS PAS

Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE



JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED

Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE,

ils sont en sécurité

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle



J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police



www.interieur.gouv.fr



www.developpement-durable.gouv.fr

#pluieinondation

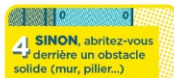
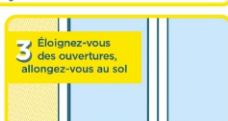
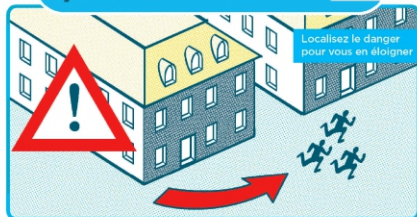


TERRORISME

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un **Plan Familial de Mise en Sécurité** permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.

Composition du kit d'urgence :



Eau et nourriture

Aliments longue conservation, petits pots pour bébé, barres énergétiques



Trousse de premiers secours

(pansements, bandages, ciseaux, désinfectant, etc.)



Pharmacie

Traitements médicaux chroniques



Lampe de poche, Radio

avec piles de rechange ou appareils sans piles à dynamo



Outils de base

Couteau multi-fonctions, sifflet, sacs poubelles, gilets fluorescents, etc.



Double des clefs

de la maison et de la voiture



Bougies

avec allumettes ou briquet



Argent liquide



Papiers d'identité

Copie papier ou informatique des documents personnels (identité, assurance, livret de famille, etc.)



JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



**Regroupez-les et placez-les
dans un endroit facile d'accès !**

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

Moyens d'alerte sur la commune



Cloches



Porte à porte

Moyens d'information sur la commune

ATTENTION : Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Il faut donc dès son déclenchement se mettre à l'écoute de la radio ou des messages diffusés par haut-parleur ou sur le site de la ville ou l'automate d'alerte.



RADIO

France inter sur 96.6
Alpes 1 sur 97.5



INTERNET

Site de la ville : www.enchastrayes.fr
Facebook @mairieenchastrayes



AUTOMATE D'APPEL



L'automate d'appel est un dispositif permanent et général d'alerte à la population.

L'inscription est gratuite pour la population. Cet outil permet de joindre l'ensemble des personnes enregistrées dans la base afin de leur fournir des informations sur ce qui se passe mais surtout de donner les consignes qui permettront à chacun de mieux se protéger. Il permet également d'adresser des informations ciblées géographiquement (en cas de fuite de gaz par exemple) ou des populations spécifiques (en cas de canicule par exemple).

Pour s'inscrire à l'automate d'alerte, vous devez vous inscrire sur le site de la CCVUSP via le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ccvusp.fr/telealerteubaye.html>

ou en contactant le numéro suivant 04 92 81 28 23 (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30).

Vos coordonnées ne sont utilisées que dans le cadre de l'automate d'alerte.

MOYENS D'ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR



Automate d'alerte



Cloches



Porte à porte

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres
calfeutrez avec des linges mouillés



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



avalanche



fuyez latéralement



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



Écoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Sites internet

Contacts utiles

Sites internet

- > Site officiel de la commune d'Enchastrayes : **www.enchastrayes.fr**
- > Site internet de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence : **www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr**
- > Site internet de Météo-France : **<http://france.meteofrance.com>**
- > Portail de la prévention des risques majeurs : **www.georisques.gouv.fr**
- > Centre d'information pour la prévention des risques majeurs : **www.cypres.org**
- > Observatoire régional des risques majeurs : **<http://observatoire-regional-risques-paca.fr>**

! IMPORTANT

Numéros utiles

Mairie d'Enchastrayes	04.92.81.05.48
Préfecture des Alpes de Haute-Provence	04.92.36.72.00
Pompiers	18 ou 112 (depuis un portable)
SAMU	15
Gendarmerie	17
Météo-France	05.67.22.95.00 http://france.meteofrance.com



MAIRIE D'ENCHASTRAYES
797 Route d'Enchastrayes
04400 ENCHASTRAYES



Document réalisé
avec la participation
du Cypres